

SAGE Loire amont

Affaire suivie par : Valérie BADIOU
Service Environnement et
Développement Durable

Tél : 04 71 07 43 50
Fax : 04 71 07 43 52

BILAN D'ACTIVITE 2015 DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU du SAGE LOIRE AMONT

Projet validé par la C.L.E. du 31 mars 2016

A. MODALITÉ D'ÉLABORATION ET CONTENU DU BILAN D'ACTIVITÉ

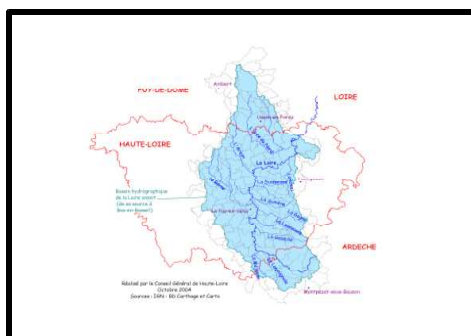
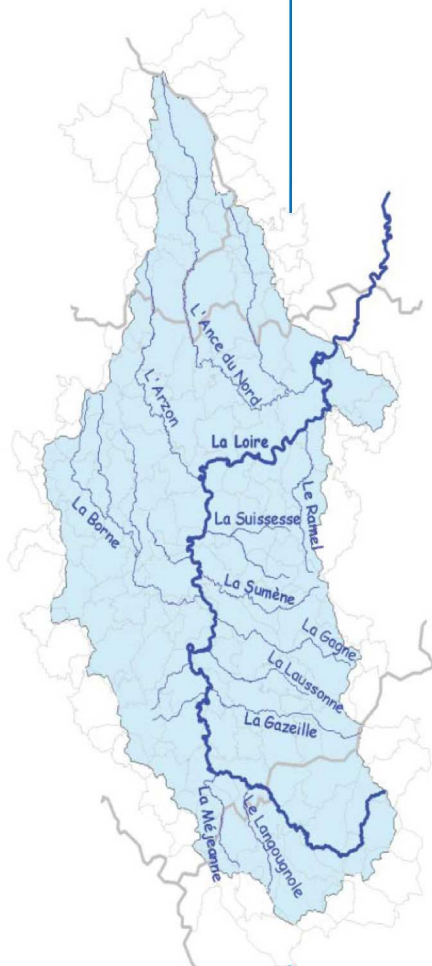
L'article 15 des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Loire amont adoptées le 8 juillet 2015 précise : « La C.L.E. établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le ou les sous-bassins de sa compétence ».

Ce rapport, transmis aux membres de la C.L.E. avant la séance qui l'examinera, est adopté en séance plénière. Il est transmis obligatoirement au Préfet coordonnateur de bassin, aux Préfets des quatre départements concernés (Haute-Loire, Ardèche, Loire et Puy de Dôme) et au Comité de Bassin Loire Bretagne.

Le présent bilan d'activité est **établi pour l'année 2015**.

B. PRÉSENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

Le territoire concerné par le SAGE Loire amont est le bassin versant de la Loire et de ses affluents (sauf celui du Lignon du Velay), des sources de la Loire à Bas-en-Basset, ce qui représente 160 km de Loire, une superficie de 2 880 km² et 138 330 habitants en 2006.



L'arrêté de définition du périmètre du territoire date du 3 novembre 2003 et le premier arrêté de constitution de la CLE du 19 octobre 2004 (le dernier arrêté de constitution de la CLE date du 3 juin 2015).

Lors de la première réunion de la CLE en novembre 2004, la candidature du Département de Haute-Loire a été acceptée pour porter la phase d'élaboration du SAGE.

La Commission Locale de l'Eau en charge de l'élaboration du SAGE est composée de 63 membres : 32 du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, 16 du collège des usagers, et 15 du collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Le territoire est concerné par :

32 masses d'eau (ME) cours d'eau avec :

- l'objectif écologique de bon état en 2015,
- l'objectif chimique de bon état, en 2015 pour 25 ME, en 2027 pour 7 ME,
- l'objectif global de bon état, en 2015 pour 25 ME, en 2027 pour 7 ME,
- un état écologique en 2011 médiocre pour 8 ME, moyen pour 8 ME, bon pour 7 ME, très bon pour 9 ME,

5 masses d'eau plan d'eau, avec :

- l'objectif écologique de bon état en 2015,
- l'objectif chimique de bon état en 2015,
- l'objectif global de bon état en 2015,
- un état écologique en 2011 : moyen pour 2 ME, bon pour 2 ME, très bon pour 1 ME,

3 masses d'eau souterraines, avec :

- l'objectif chimique de bon état en 2015 pour 2 ME, en 2021 pour 1 ME,
- l'objectif quantitatif de bon état en 2015,
- l'objectif global de bon état en 2015 pour 2 ME, en 2021 pour 1 ME,
- un état 2011 bon d'un point de vue chimique et quantitatif.

L'élaboration du SAGE conduite jusqu'ici a permis de dresser l'état des lieux et le diagnostic du territoire concerné et de définir ses tendances d'évolutions (scénario tendanciel), que ce soit sur des aspects socio-économiques ou environnementaux (hydrologie, qualité des eaux, qualité des milieux...).

Grâce à ces éléments, les enjeux et les objectifs auxquels le SAGE devra prioritairement répondre ont été arrêtés :

- **Thématique “ Gestion quantitative et partage de la ressource ” :**
 - réduire les pressions de prélèvement sur les bassins impactés,
 - sécuriser le débit objectif aux points nodaux du SAGE, principalement en période automnale,

- **Thématique “ Ouvrages hydro-électriques et micro-centrales ” :**
 - étudier et proposer si nécessaire la modification du régime réservé de l'aménagement de Montpezat,
 - atténuer ou compenser l'impact potentiel de modification du régime de crue de l'aménagement de Montpezat sur le fonctionnement de la Loire en aval,
 - atténuer les impacts du fonctionnement des ouvrages hydro-électriques et concilier les enjeux de production d'hydroélectricité et de préservation des milieux,

- **Thématique “ Qualité biologique et fonctionnelle des milieux ” :**
 - garantir la protection, la préservation et la restauration des zones humides et les cours d'eau de têtes de bassins,
 - réduire le nombre d'ouvrages infranchissables et modifiant les flux sédimentaires,
 - réduire l'enrésinement des bords de cours d'eau et des zones humides,
 - améliorer le fonctionnement dynamique de la rivière pour améliorer la récupération des milieux suite aux crues,
 - communiquer sur les bonnes pratiques à respecter sur les vidanges et curages des retenues d'ouvrage,
 - réaliser des actions de prévention qui pourraient être conduites pour limiter les problèmes de réchauffement des eaux en période estivale,
 - suivre et éliminer les foyers d'espèces invasives,
 - limiter les dégradations des milieux aquatiques par la fréquentation touristique,
- **Thématique “ Qualité physico-chimique des eaux ” :**
 - améliorer la qualité de l'eau sur les secteurs les plus dégradés,
 - empêcher les dégradations de la ressource en eau potabilisable,
 - continuer les démarches en cours pour une meilleure utilisation des pesticides et substances dangereuses et aller vers la réduction de l'usage et le transfert de pesticides et de substances dangereuses,
 - identifier les sources de pollutions encore actives,
- **Thématique “ Crues et inondations ” :**
 - protéger les zones à enjeux contre les inondations,
 - prévenir les risques inondations,
 - redonner de l'espace de liberté aux rivières.

L'année 2013 a été marquée par le lancement de la phase de consultation des membres de la CLE sur le choix de la stratégie du SAGE. En effet, sur la base du scénario tendanciel, trois scénarios de stratégies, résultant de niveaux d'ambition différents, ont été construits.

Ils ont été présentés lors de la Commission Locale de l'Eau du 28 janvier 2014, et le scénario retenu constitue **la stratégie du SAGE Loire amont**.

La rédaction du PAGD et du règlement a constitué la phase finale de l'élaboration du projet de SAGE, résultat d'un véritable processus de concertation conduit tout au long de l'année 2014. Dans ce cadre, un **état des lieux actualisé** a été rédigé. Il regroupe l'état des lieux validé en 2008, les résultats des différentes études conduites sur le territoire depuis et diverses données actualisées.

Un comité de rédaction a été créé par la CLE, animé par la structure porteuse de l'élaboration accompagnée d'un cabinet d'experts juridiques : il a réuni des élus des collectivités territoriales, des représentants du collège des usagers (EDF, Chambre d'agriculture 43, FDAAPPMA43 et SOS Loire Vivante), des représentants des services de l'État (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, DREAL Auvergne ONEMA et DDT43). De mars 2014 à novembre 2014, 7 réunions du comité de rédaction ont été organisées.

Cette étape de rédaction a consisté notamment en la traduction de la stratégie, socle de la mise en œuvre du SAGE, en dispositions du PAGD et règles du règlement. Pour compléter le SAGE, ces deux documents

s'accompagnent d'un atlas cartographique et d'un rapport d'évaluation environnementale.

Le projet de SAGE a été envoyé pour avis aux membres de la Commission Locale de l'Eau fin 2014 et un vote favorable de la CLE sur le projet de SAGE est intervenu en juillet 2015. La phase de consultation des institutions a été lancée par courrier en date du 9 novembre 2015 pour 4 mois. Le Comité de Bassin Loire Bretagne a émis un avis favorable sur le projet le 4 novembre 2015.

C. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE LA CLE ET DU BUREAU DE LA CLE

Réunion	Date	Membres du collège des élus présents *	Membres du collège des usagers présents*	Membres du collège des services de l'Etat présents*	Ordre du jour
Bureau	24/02/15	5/9	4/4	3/4	Analyse des remarques reçues sur la version 0 du projet de SAGE Avis sur le Contrat Territorial Borne Avis sur le projet de SDAGE et PGRI Loire Bretagne
CLE	04/03/15	20/32	13/16	8/15	Rappel de la démarche SAGE aux nouveaux membres de la CLE Composition de différentes instances : <ul style="list-style-type: none"> • Bureau et vice-présidents, • Commission inter-SAGE Loire amont / Ardèche, • Commission Inter-SAGE Loire amont / Lignon / Loire en Rhône Alpes, • Commission Inter-SAGE Loire amont / Allier amont Présentation de la version 0 des documents du SAGE (PAGD et Règlement) et des propositions de modifications suite aux remarques reçues Présentation de l'avis du Bureau sur les projets de contrat territorial sur la Borne, et sollicitation de l'avis de la CLE sur le projet de SDAGE et de PGRI 2016-2021 Validation du rapport d'activités 2014 et présentation des prochaines étapes
CLE	08/07/15	28/32	14/16	11/15	Élection du Président de la CLE Point sur les conditions hydrologiques sur la partie altiligérienne du SAGE Règles de fonctionnement de la CLE – proposition de modifications Avis sur la version 1 des documents du SAGE (approbation du projet de SAGE) Avis sur le projet de contrat territorial sur le bassin versant de l'Ance du Nord amont Sollicitation de l'EPL pour le portage du SAGE Loire amont dans sa phase de mise en œuvre Présentation des prochaines étapes

* présents ou ayant donné un pouvoir à une autre personne du même collège

D. AUTRES ACTIONS OU RÉUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION

Objet	Date
Organisation de rencontres ou réunions dans le cadre de l'élaboration du SAGE	
Réunion d'un groupe de travail sur les zones humides et la têtes de bassin versant, afin de finaliser la rédaction du SAGE sur ces sujets	07/05/2015
Amélioration de la connaissance de l'aquifère du Devès – réunion de travail et terrain avec le SAGE Haut-Allier et le BRGM	30/04/2015
Réunion de travail (nombreux échanges téléphoniques) avec la juriste en charge de l'accompagnement juridique pour la rédaction des documents du SAGE	Plusieurs échanges téléphoniques (05/02/2015, 13/02/2015, 02/10/2015...)
Suivi de la réalisation de l'évaluation environnementale du SAGE, confiée au bureau d'études BRL Ingénierie	Plusieurs échanges téléphoniques (21/05/2015 notamment)
Réunion de travail avec la DDT pour préparer l'enquête publique	27/07/2015
Comité de bassin Loire Bretagne – visio conférence pour préparer la commission de planification	17/05/2015
Comité de bassin Loire Bretagne – Commission planification	14/10/2015
Participation aux travaux d'application et de révision du SDAGE Loire Bretagne	
Groupes de travail pilotés par la DDT et terrain sur la définition des cours d'eau	10/07/2015 29/07/2015
Suivi des démarches Contrats territoriaux en cours ou en projet sur le territoire du SAGE	
Élaboration du Contrat Territorial Borne	Nombreux échanges téléphoniques
Émergence du Contrat Territorial Loire amont	07/07/2015 (comité technique) 21/09/2015 (comité de pilotage) 30/11/2015 (commission thématique cours d'eau)
Élaboration du Contrat Territorial Ance du Nord	26/02/2015 16/04/2015 (terrain – recherche Glochidies) 25/06/15 (réunion téléphonique)
Suivi des démarches SAGE en lien avec le territoire du SAGE	
CLE du SAGE Ardèche	01/10/2015
CLE du SAGE Lignon	05/02/2015 (groupes de travail) 03/04/2015 (CLE)
Divers	
Rencontre des animateurs de SAGE	16/01/2015
Rencontre avec l'EPL dans le cadre des réflexions sur la mise en œuvre du SAGE	30/09/2015
Présentation de la démarche SAGE à ISVT	10/03/2015

E. ACTIONS DE COMMUNICATION

Les données concernant le SAGE (comptes-rendus des différentes rencontres, rendus des études conduites dans le cadre de la démarche) sont régulièrement mises à jour sur le site de l'Observatoire départemental de l'Eau (ode43.fr) et sur Gesteau.

F. SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX

Suite à l'élaboration d'un diagnostic de la qualité des cours d'eau en 2009, un réseau spécifique au territoire Loire amont de suivi de la qualité des cours d'eau a été mis en place en lien avec le SATEA du Département de Haute-Loire. Il correspond à 11 stations (suivies à raison de 6 passages par an) qui ont fait l'objet d'un premier suivi en 2010 et d'un deuxième en 2013.

G. BUDGET ET FINANCEMENT

Le tableau ci-après récapitule les moyens humains et financiers dévolus à l'élaboration du S.A.G.E. Loire amont pour l'année 2015.

Opération	Dépenses correspondantes en 2015	Recettes perçues en 2015 de l'AELB notamment
Frais de personnel et de fonctionnement pour : - 0,4 ETP - une secrétaire (1/4 ETP)	43 750,00 € (prévisionnel)	48 799,68 € (postes 2014 et une partie de 2015)
Accompagnement juridique pour la rédaction des documents du SAGE	3 420,00 €	
Evaluation environnementale du SAGE Loire amont	23 577,00 €	
Consultation des institutions - impression et envoi du projet de SAGE	11 715,43 €	

H. ANALYSE – BILAN – PERSPECTIVES

Le travail d'élaboration du S.A.G.E. se poursuivra en 2016 avec les étapes suivantes :

- finalisation de l'évaluation environnementale ;
- poursuite du processus de consultation des institutions et lancement de l'enquête publique du SAGE avant la validation du SAGE par la CLE.

**Rapport d'activités de la Commission Locale de l'Eau
Année 2015
Validé par la Commission Locale de l'Eau du 31 mars 2016**